



**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre , le conseil municipal de la commune d'ESPÉRAZA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur SOULA Christian

PRESENT(E)S : SOULA Christian, FROMILHAGUE Olivier, PONS Marie -Aude, BOUCABEILLE Frédéric, DAROT Rose-Marie, MORANDI Jérôme, ANDREWS Elvire, LEMEUX Patricia, SAN MARTIN Gaël, GRAND Cécile, CAZAUD Patrick, DAROT Thierry, GUILLEMOT Daniel

PROCURATIONS : LE MORVAN Julie à SOULA Christian
RUMEAU Hervé à MORANDI Jérôme

ABSENTS/EXCUSE (E)S : FERRER Jérémie, LUCATO Maël, GUEROUT Sandrine, MEKKI Dalila

SECRETAIRE de SEANCE : DAROT Rose-Marie

Approbation du procès-verbal de la séance du 07 OCTOBRE 2025

ORDRE DU JOUR

1. Décision modificative n°1-Budget Eau et assainissement
2. Décision modificative n°1-Budget Général
3. Ouverture des crédits d'investissement avant budget primitif 2026 du budget général et eau & assainissement
4. Admission en non-valeur de créances
5. Institution de la provision pour dépréciation des créances douteuses
6. Création d'une piste de skatepark en béton-Choix du devis et autorisation de signature
7. Renouvellement de l'adhésion à l'Association pour le maintien et le développement de la ligne ferroviaire Carcassonne–Quillan
8. Signature de l'Avenant pour prorogation de la convention Petite ville de demain et le cas échéant de la convention ORT
9. Mise à jour de la longueur de la voirie communale
10. Mise en place d'un cycle annualisé des agents
11. Mise en place de la participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire santé des agents dans le cadre de la labellisation
12. Recrutement de trois agents contractuels en CDD Accroissement temporaire d'activité : 2 au service technique et 1 au service administratif
13. Modification du tableau des emplois - création de 2 postes : Rédacteur & Conseiller APS

1. Décision modificative n°1 – Budget Eau et Assainissement

Monsieur le Maire rappelle que les décisions modificatives permettent d'ajuster les autorisations budgétaires initiales, afin d'intégrer des nouvelles dépenses ou recettes ou de supprimer des crédits inutiles, conformément aux principes d'équilibre et de sincérité budgétaire.

La décision modificative présentée vise à ajuster les chapitres d'opérations d'ordre, en raison de l'augmentation des amortissements liée aux travaux réalisés en 2025.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses – Chapitre 042 : + **12 088,80 €**
- Dépenses – Chapitre 023 : – **12 088,80 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Recettes – Chapitre 021 : – **12 088,80 €**
- Recettes – Chapitre 040 : + **12 088,80 €**

Cette opération, purement comptable, permet l'amortissement des travaux d'investissement.

Adopté à l'UNANIMITE

2. Décision modificative n°1 – Budget Général

Afin de régulariser les écritures comptables internes et d'intégrer les frais d'études au compte final des travaux, il est nécessaire d'abonder le chapitre 041 pour un montant de **11 681,29 €** en dépenses et en recettes.

Section	Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
Investissement	041	Opérations d'ordre internes	+ 11 681,29 €	+ 11 681,29 €

Cette DM n'a aucun impact sur le résultat global ni sur la trésorerie.

Adopté à l'UNANIMITE

3. Ouverture des crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026 (Budget Général et Budget Eau & Assainissement)

Conformément à l'article 15 de la loi du 5 janvier 1988, le Maire peut engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits l'année précédente, après autorisation du Conseil municipal.

Les montants suivants correspondent à 25 % des crédits votés (budget 2025 + DM) :

BUDGET GÉNÉRAL — INVESTISSEMENT

Compte	Libellé	Vote + DM 2025	Ouverture 2026 (25 %)
20	Frais d'études	16 000,00 €	4 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	494 386,07 €	123 596,52 €

BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT — INVESTISSEMENT

Compte	Libellé	Vote + DM 2025	Ouverture 2026 (25 %)
21	Immobilisations corporelles	270 246,73 €	67 561,68 €

Adopté à l'UNANIMITE

4. Admission en non-valeur

Suite à l'impossibilité de recouvrer certains titres de recettes malgré les démarches du Trésor public, il est proposé d'admettre en non-valeur les créances listées dans l'état n° 7701880431 pour un montant total de **5 906,99 €**.

Les crédits correspondants sont inscrits au **chapitre 65 – article 6541**.

Adopté à l'UNANIMITE

5- Institution de la provision pour dépréciation des créances douteuses

Conformément à l'article **R.2321-1 du Code général des collectivités territoriales**, les collectivités doivent constituer des **provisions pour créances douteuses** afin de garantir la sincérité et la transparence de leurs comptes.

Après échanges entre l'ordonnateur et le comptable public, certaines créances ont été identifiées comme présentant un risque d'irrécouvrabilité, compte tenu de leur ancienneté et des difficultés de recouvrement rencontrées.

Au **31 décembre 2024**, le montant des créances de plus de deux ans s'élève à **29 166 €**.

Après déduction des **admissions en non-valeur déjà votées** pour **5 906,99 €**, le montant des créances restant potentiellement douteuses est de **23 259,01 €**.

Le montant disponible au **chapitre 042 – article 6817** du budget principal pour la dotation aux provisions est de **4 000 €**.

Ainsi, il est proposé de constituer une provision d'environ **17 %**, soit **4 000 €**, au compte **6817 – Dotations aux provisions / dépréciations des actifs circulants**.

Cette provision permet de couvrir le risque lié aux créances dont le recouvrement apparaît incertain, et contribue à la fiabilité des résultats comptables de la collectivité.

Adopté à l'UNANIMITE

6. Création d'une piste de skatepark en béton – Choix du devis et autorisation de signature

Deux devis ont été reçus

- **DEXS Pools & Skateparks** : 99 125 € HT
- **ALLCHEMY Skateparks** : 99 000 € HT

Après analyse technique, financière et au regard des besoins de la collectivité, l'offre **ALLCHEMY Skateparks** est jugée la plus avantageuse.

Monsieur GUILLEMOT interroge sur la demande locale

Monsieur le Maire répond qu'une association interviendra 2 jours/semaine pour faire de l'encadrement

Adopté à l'UNANIMITE

7. Renouvellement de l'adhésion à l'Association ALF Carcassonne–Quillan

Il est proposé de renouveler l'adhésion de la commune à l'Association pour le maintien et le développement de la ligne ferroviaire Carcassonne–Quillan.

La cotisation 2025 s'élève à **25 €**.

Adopté à la MAJORITE : 14 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mme GRAND)

8. Signature d'un avenant prorogeant la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (programme Petite Ville de Demain)

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant visant à prolonger la convention ORT dans le cadre du dispositif Petite Ville de Demain jusqu'au 31/12/2026.

Adopté à l'UNANIMITE

9- Mise à jour de la longueur de voirie communale

Suite à l'actualisation de l'inventaire de la voirie communale réalisée par la société GEOFITIS en août 2025, il est nécessaire de mettre à jour officiellement les données concernant la longueur des voies communales de la commune.

Conformément au Code général des collectivités territoriales et au Code de la voirie routière, cette mise à jour concerne uniquement les voies classées en voies communales, à l'exclusion des chemins ruraux et autres voies du domaine privé.

La voirie communale représente désormais **23 363 mètres linéaires**, (10 200 mètres auparavant) répartis comme suit :

- **Voies à caractère de rue** : 14 925 m
- **Voies à caractère de chemin** : 7 304 m
- **Places et aires de stationnement (en mètres linéaires)** : 1 134 m

Les chemins ruraux, d'une longueur totale de **20 495 mètres**, ainsi que les sentiers et voies non classées, **ne sont pas intégrés** à cette longueur car ils relèvent du domaine privé communal.

Le conseil municipal approuve cette mise à jour.

Adopté à l'UNANIMITE

10. Mise en place d'un cycle de travail annualisé pour les agents

Monsieur le Maire rappelle les règles relatives au temps de travail (durée légale, pauses, repos, amplitude, etc.) et l'intérêt de l'annualisation pour les services présentant des variations importantes d'activité.

Il est proposé d'instaurer un cycle de travail annualisé pour le service **Unité Périscolaire** (ATSEM – agents des écoles : cantine, périscolaire, ménage).

Adopté à l'UNANIMITE

11. Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire santé (labellisation)

Conformément à l'obligation légale applicable au 1er janvier 2026, la commune doit participer au financement de la complémentaire santé labellisée des agents, à hauteur d'au moins **15 € par mois** (50 % du montant de référence de 30 €).

Les agents devront fournir une attestation annuelle de leur mutuelle labellisée.

La participation ne pourra excéder le coût réel du contrat.

Adopté à l'UNANIMITE

12. Recrutement de trois agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité

Pour assurer la continuité du service public, il est proposé de créer des CDD :

Service Technique

- 1 adjoint technique principal 2e classe
Du 15/12/2025 au 14/06/2026 – 35h/semaine

Service Scolaire (ATSEM / restauration)

- 1 adjoint technique
Du 01/01/2026 au 11/05/2026 – 27h/semaine

Service Administratif

- 1 adjoint administratif
Du 01/01/2026 au 18/05/2026 – 27h30/semaine

Adopté à l'UNANIMITE

13. Modification du tableau des emplois

À la suite des résultats de la promotion interne du 14 octobre 2025, il convient de créer :

- **1 emploi de Rédacteur territorial (catégorie B) – temps complet**
- **1 emploi de Conseiller Activités Physiques et Sportives (catégorie A) – 5h/semaine**

Adopté à l'UNANIMITE

Fin de la séance à 19h 25

Madame Rose-Marie DAROT
Secrétaire de séance



Monsieur Christian SOULA
Le Maire

